

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
Comité administratif**

Amqui, le 8 juillet 2020

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 8 juillet 2020 à compter de 16h par visioconférence, sont présents madame Marlène Landry et messieurs Gérard Grenier, Georges Guénard, Martin Landry et Paul Lepage, sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet. Messieurs Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, Joël Tremblay, secrétaire adjoint, ainsi que Madame Édith Pâquet et Messieurs Frédéric Desjardins et Ghislain Paradis sont aussi présents.

Absence : M. Pierre D'Amours

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution C.A. 2020-132 concernant la constatation du quorum et l'ouverture de la séance ordinaire du 8 juillet 2020

- Considérant le maintien de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en lien avec la pandémie de la COVID-19 ;
- Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du comité administratif et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par visioconférence ;
- Considérant que l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances en faisant connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ;
- Considérant qu'en regard de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, les séances du comité administratif tenues par visioconférence seront enregistrées et diffusées dès que possible sur le site Internet de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. Que le quorum à la présente séance soit constaté ;
2. Que les membres du comité administratif acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos et par visioconférence ;
3. Que la présente séance soit enregistrée et diffusée dès que possible sur le site Internet de la MRC.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution C.A. 2020-133 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2020

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2020
4. Gestion financière
 - 4.1. Acceptation des comptes
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 5.1. Avis sur une demande de dérogation mineure
 - 5.2. Avis de conformité des PRU
6. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours
 - 6.1. Prime de garde des officiers – Remplacement du directeur du service incendie
7. Gestion administrative
 - 7.1. Renouvellement du bail avec Environnement Canada (radar-météo) - Droit de passage Val-d'Irène
 - 7.2. Étude de faisabilité acquisition d'équipement par Écosite de La Matapédia – Appui à la demande au FRR
 - 7.3. Centre administratif – Réclamation au PIQM – Suivi du MAMH
 - 7.4. Demande de la ZEC du Bas-Saint-Laurent – Contribution financière - Nivelage du chemin Bona, canton Jetté
8. Autres sujets
 - 8.1. Prochaine rencontre du comité administratif – Mardi le 18 août 2020 à 16h
 - 8.2. Arrêté ministériel N° 2020-049 – Séances du conseil et du comité administratif
 - 8.3. Tournoi de golf bénéfice – Club de golf Le Revermont
 - 8.4. Demande d'autorisation au MTQ – Projet de halte à Routhierville
9. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2020

Résolution C.A. 2020-134 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2020

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2020. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Acceptation des comptes

Résolution C.A. 2020-135 concernant la liste des chèques pour la période du 9 juin au 8 juillet 2020

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu unanimement d'adopter la liste des chèques pour la période du 9 juin au 8 juillet 2020 pour un montant de 365 091,78 \$.

Adoptée.

Résolution C.A. 2020-136 concernant la liste des paiements AccèsD pour la période du 11 juin au 6 juillet 2020

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu unanimement d'adopter la liste des paiements AccèsD pour la période du 11 juin au 6 juillet 2020 pour un montant de 340 150,99 \$.

Adoptée.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

5.1 Avis sur une demande de dérogation mineure

Résolution C.A. 2020-137 concernant un avis sur une demande de dérogation mineure

- Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été adressée à la MRC concernant la propriété sise au 305, route Soucy (TNO de Lac-Matapédia) ;
- Considérant que le demandeur désire construire un garage d'une superficie de 55.74 m² alors que la superficie maximale autorisée en vertu du règlement de zonage des TNO est de 52.58 m² (75% de la superficie du chalet de 70,10 m²) ;
- Considérant que le règlement numéro 07-2007 sur les dérogations mineures est en vigueur sur les territoires non organisés de la MRC de La Matapédia ;
- Considérant que pour être accordée, une demande de dérogation mineure doit satisfaire aux conditions d'acceptation décrites à l'article 3.8 dudit règlement ;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de la MRC d'accepter ladite demande car elle respecte les conditions d'acceptation ;
- Considérant que personne n'a transmis de commentaire écrit à l'égard de cette demande à la suite de la parution, le 10 juin dernier, de l'avis publié conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai dernier, qui durant la période d'urgence sanitaire permet cette méthode de consultation en remplacement de la procédure habituelle.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu que le comité administratif accorde la demande de dérogation mineure.

Adoptée.

5.2 Avis de conformité des PRU

Résolution C.A. 2020-138 concernant un avis sur la conformité du règlement 2020-06 de la municipalité de Sayabec

- Considérant que le 6 juillet 2020, le conseil de la municipalité de Sayabec a adopté le règlement numéro 2020-06 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 2016-14 et qu'il l'a transmis pour avis au comité administratif de la MRC de La Matapédia conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- Considérant que selon les dispositions de l'article 137.3 de ladite loi, la MRC dispose d'un délai de 120 jours suivant la transmission d'un tel règlement pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu ;
- Considérant que ledit règlement a pour objet de permettre, sous certaines conditions, l'agrandissement au-delà de ce que permet le règlement de zonage d'une entreprise dérogatoire mais bénéficiant de droits acquis située dans la zone 45 Ad ;

- Considérant que la municipalité de Sayabec établit que le règlement 2020-06 a été approuvé par les personnes habiles à voter ;
- Considérant que le règlement numéro 2020-06 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'approuver le règlement 2020-06 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 2016-14 et d'autoriser le secrétaire adjoint de la MRC de La Matapédia à délivrer un certificat de conformité.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS - PRIME DE GARDE DES OFFICIERS – REMPLACEMENT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Résolution C.A. 2020-139 concernant la prime de garde des officiers lors du remplacement du directeur du service incendie

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu de planifier une rencontre entre des représentants de la MRC, à savoir messieurs Martin Landry, Ghislain Paradis et Mario Lavoie, et des officiers pour discuter de la prime de garde de fin de semaine pour le remplacement du directeur du service incendie.

Adoptée.

7. GESTION ADMINISTRATIVE

7.1 Renouvellement du bail avec Environnement Canada (radar-météo) - Droit de passage Val-d'Irène

Résolution C.A. 2020-140 concernant le renouvellement du bail avec Environnement Canada (radar-météo) pour un droit de passage au Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'autoriser M. Mario Lavoie à négocier une entente avec Environnement Canada à être approuvée ultérieurement par le comité administratif.

Adoptée.

7.2 Étude de faisabilité acquisition d'équipement par Écosite de La Matapédia – Appui à la demande au FRR

Résolution C.A. 2020-141 concernant un appui à la demande d'Écosite de La Matapédia au Fonds Régions et Ruralité pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'acquisition d'équipements

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'appuyer le projet visant la réalisation d'une étude de faisabilité de l'achat de machineries et d'équipements pour les opérations de Écosite de La Matapédia et la demande d'aide financière déposée au Fonds Régions et Ruralité (FRR) par Écosite de La Matapédia pour la réalisation de l'étude.

Adoptée.

7.3 Centre administratif – Réclamation au PIQM – Suivi du MAMH

Monsieur Mario Lavoie informe les membres du comité administratif du suivi du MAMH concernant la réclamation au PIQM pour la construction du centre administratif. Un document est déposé à cet effet. Essentiellement, le résultat du traitement de la réclamation de l'aide financière du PIQM, volet 5.1, par le MAMH pour le projet de centre administratif réduit les dépenses admissibles de 75 308.27 \$ et la subvention de 48 950 \$, (65%). La MRC contestera les éléments suivants, à savoir :

- La non-admissibilité de 50 % des montants des directives de changement (après le 15 mai 2018) ;
- La non-admissibilité des profits et administration de l'entrepreneur général (A & P / E.G.) sur toutes les directives de changement.

Madame Chantale Lavoie et Monsieur Mario Lavoie feront les représentations nécessaires pour que les clauses du protocole d'entente avec le MAMH soient respectées.

7.4 Demande de la ZEC du Bas-Saint-Laurent – Contribution financière - Nivelage du chemin Bona, canton Jetté

Résolution C.A. 2020-142 concernant une demande de la ZEC du Bas-Saint-Laurent pour le nivelage de la route à Bona (Canton-Jetté et Patapédia-Est)

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'accepter la demande de la ZEC du Bas-Saint-Laurent pour une contribution financière de 1 000 \$ pour le nivelage du chemin d'accès à la ZEC dans les TNO (Canton Jetté et Patapédia-Est).

Adoptée.

8. AUTRES SUJETS

8.1 Prochaine rencontre du comité administratif – Mardi le 18 août 2020 à 16h

Le comité tiendra sa prochaine séance ordinaire mardi le 18 août 2020 à compter de 16h.

8.2 Arrêté ministériel N° 2020-049 – Séances du conseil et du comité administratif

Monsieur Mario Lavoie précise que le récent arrêté ministériel permet maintenant aux conseil municipaux et de MRC de tenir leurs séances en personnes en respectant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale. L'arrêté prévoit aussi que toute séance doit être enregistrée et diffusée sur le site Internet de la MRC. Le comité administratif maintient le *statu quo* en maintenant les rencontres en visioconférence et suivra l'évolution des consignes gouvernementales à ce sujet.

8.3 Tournoi de golf bénéfice – Club de golf Le Revermont

Résolution C.A. 2020-143 concernant le tournoi de golf bénéfice du club Le Revermont

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'octroyer une commandite de 200 \$ pour le tournoi de golf bénéfice du club Le Revermont qui se tiendra le 11 juillet 2020.

Adoptée.

8.4 Demande d'autorisation au MTQ – Projet de halte à Routhierville

Résolution C.A. 2020-144 concernant une demande d'autorisation au ministère des Transports (MTQ) pour la mise en œuvre du projet d'aménagement de la halte routière de Routhierville

Considérant l'importance de développer une stratégie visant à intercepter les visiteurs et les touristes de passage, de les diriger sur le territoire et de faire de La Matapédia un lieu de découverte, de séjour et de destination plutôt qu'un simple lieu de passage ;

Considérant que le projet d'aménagement de la halte routière de Routhierville avait été inclus dans le plan d'action de l'Écoterritoire habité de La Matapédia (scénario 2, action 5) ;

Considérant que la halte routière de Routhierville est un lieu achalandé pendant la saison estivale et qu'il s'agit bien souvent du seul arrêt dans La Matapédia pour les touristes de passage en raison des éléments naturels et culturels qu'on retrouve sur le site (rivière à saumons, pont couvert) ;

Considérant que l'absence d'information aux visiteurs sur les attraits et services offerts dans La Matapédia, de lien entre la halte et le pont couvert, et de services de communication en cas d'urgence, font de la halte un endroit qui n'atteint pas son plein potentiel pour donner le goût de découvrir davantage La Matapédia ;

Considérant que la première phase du projet d'aménagement, estimée à 32 200 \$ comprend les éléments suivants :

- Aménagement d'un sentier pédestre entre la halte et le pont couvert
- Aménagement d'un panneau d'information touristique
- Installation internet WI-FI incluant l'accès à la téléphonie cellulaire
- Paravent esthétique pour dissimuler les toilettes chimiques
- Marquage au sol
- Aménagement d'un lettrage « La Matapédia »
- Achat de tables de pique-nique stylisées

Considérant que les aménagements prévus permettraient ainsi d'améliorer la sécurité des usagers de la halte, de mettre en valeur le site et ses éléments naturels tout en offrant de l'information aux touristes pour les retenir et les diriger vers les différents attraits matapédiens ;

Considérant qu'une autorisation est nécessaire de la part du MTQ pour procéder aux travaux d'aménagement, étant donné qu'il est propriétaire de la halte routière.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu que la MRC de La Matapédia dépose une demande d'autorisation au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour permettre la mise en œuvre des travaux d'aménagement de la halte routière de Routhierville.

Adoptée.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution C.A. 2020-145 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu unanimement de lever la séance à 17h09.

Adoptée.